



Créer une entreprise adaptée : ce qu'il faut savoir

- Fiche rédigée par l'équipe éditoriale de WebLex
- Dernière vérification de la fiche : 07/11/2019
- Dernière mise à jour de la fiche : 07/11/2019

Les entreprises adaptées (EA) emploient principalement des travailleurs en situation de handicap. A ce titre, elles peuvent bénéficier d'aides particulières. Mais toute entreprise qui emploie des travailleurs en situation de handicap ne peut pas se revendiquer « entreprise adaptée ». Quels sont les critères ?

Entreprise adaptée : un engagement en faveur des travailleurs handicapés

Un taux. Jusqu'au 31 décembre 2018, une entreprise adaptée (EA) était une entreprise qui employait au minimum 80 % de travailleurs handicapés, orientés vers le marché du travail par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) et qui...

Des taux ?..

{ABONNEZ-VOUS}

Entreprise adaptée : des aides spécifiques

2 aides. Les EA pouvaient bénéficier de 2 types d'aides de l'Etat, pour compenser le temps et les moyens qu'elles consacrent à l'emploi des travailleurs en situation de handicap.

Une aide au poste...

{ABONNEZ-VOUS}